



# sictoba

## Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Selon le décret n°2015-1827 du 30 Décembre 2015

# 2023

# SOMMAIRE

<b>I. LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>P3</b>
<b>A. INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS</b>	<b>P3</b>
1. Territoire desservi	P3
2. La collecte sélective	P4
3. Les déchetteries	P6
<b>B. INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS</b>	<b>P10</b>
1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers	P10
2. Le traitement des déchets ultimes	P11
3. Gestion des déchets verts	P12
4. La généralisation du compostage	P14
5. La prévention	P15
6. Mesures pour la santé et l'environnement	P16
<b>C. SCHÉMA DE SYNTHÈSE</b>	<b>P17</b>
<b>II. LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>P18</b>
<b>A. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>P18</b>
<b>B. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT</b>	<b>P20</b>
1. Le financement des services	P20
a. Modalités	P20
b. Prestations rémunérées à des entreprises	P20
c. Principaux marchés passés	P21
2. Budget et coût du service	P22
a. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement	P22
b. Le coût aidé	P23
c. Le financement du service	P25
3. Structure des coûts	P26
a. Nature des charges	P26
b. Nature des produits	P27
4. Coût des différents flux de déchets	P28
a. Part relative des flux dans le coût	P28
b. Couverture des charges par les produits par flux	P29
c. Coût des différents flux	P29
5. Évolution des coûts	P31

# I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le SICTOBA est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte du verre, assure la gestion des déchets verts et des déchetteries. La collecte des ordures ménagères résiduelles et du flux multimatériaux (emballages et papiers en mélange) reste à la charge des EPCI adhérents.

## A. INDICATEURS RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

### 1. Territoire desservi

Le syndicat comptait **36 077 habitants** en 2023, répartis sur 55 communes de la Basse Ardèche et une commune du Gard. Le territoire est caractérisé par une forte dominante rurale et une influence touristique importante qui a un impact sur la production de déchets et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la période estivale.

#### CDC des Gorges de l'Ardèche

**15 460 habitants** (au 01/01/2023)

Balazuc, Bessas, Chauzon, Grospierres, Labastide-de-Virac, Labeaume, Lagorce, Lanas, Orgnac-l'Aven, Pradons, Rochecolombe, Ruoms, Saint-Alban-Auriolles, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Remèze, Salavas, Sampzon, Vagnas, Vallon-Pont-d'Arc et Vogüé.

#### CDC du Pays des Vans en Cévennes

**9 397 habitants** (au 01/01/2023)

Banne, Beaulieu, Berrias-et-Casteljaou, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce-sur-la-Thines, Malbosc, Montselgues, Saint-André-de-Cruzières, Saint-Paul-le-Jeune, Saint-Pierre-Saint-Jean et Sainte-Marguerite-Lafigère.

#### CDC du Pays Beaume Drobie

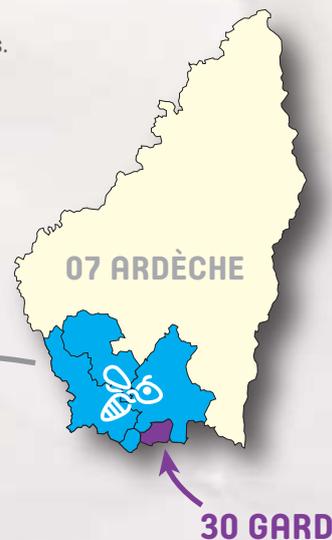
**9 060 habitants** (au 01/01/2023)

Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubarresse, Payzac, Planzollès, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, Saint-André-Lachamp, Saint-Genest-de-Beauzon, Saint-Mélany, Valgorge et Vernon.

#### CDC de Cèze Cévennes

**2 160 habitants** (au 01/01/2023)

Barjac et Saint-Sauveur-de-Cruzières.



(Population légale INSEE 2023)



Communauté de communes  
**CÈZE-CÉVENNES**  
Ensemble pour être unique

**GORGES DE  
L'ARDECHE**  
L'INTERCO

## 2. La collecte sélective

La collecte sélective concerne toutes les communes du territoire du SICTOBA ainsi que tous les établissements touristiques. Elle consiste à collecter séparément les matériaux recyclables comme le verre, les papiers et les emballages ménagers recyclables.

### a. Modes et fréquences de collecte du verre et des multimatériaux (emballages ménagers et papiers en mélange)

La collecte des emballages et papiers est réalisée depuis 2019 par les communautés de communes, le SICTOBA quant à lui assure le tri de ce flux. Celle du verre est toujours réalisée par le SICTOBA avec un zonage du territoire adapté aux contraintes de collecte.

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Collecte du verre	488 Colonnes	Les communes de plaine et les établissements touristiques	Tournées régulières et interventions sur demande téléphonique	GUERIN Logistique (42)	MALTHA Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	226 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Tournées régulières	Plancher Lavilledieu (07)			



Collecte du verre, à Barjac

## b. Les résultats de la collecte sélective : verre, emballages ménagers et papiers

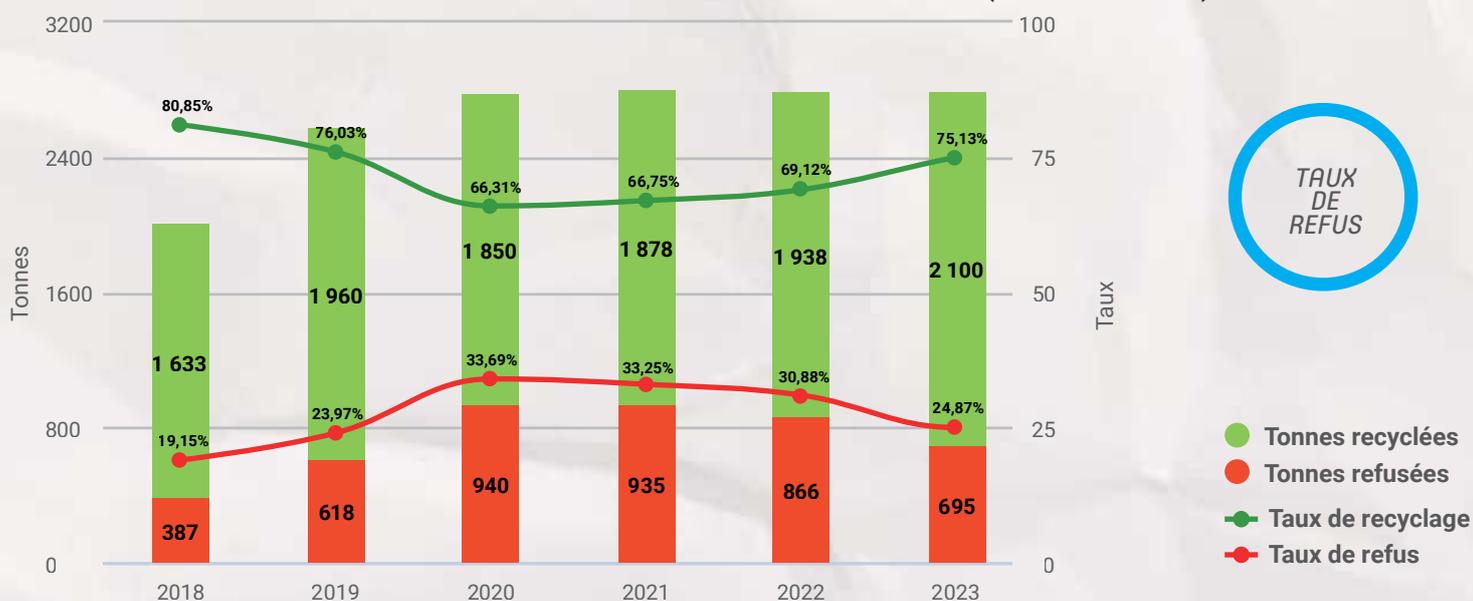
En 2023, on constate une diminution globale du tonnage d'ordures ménagères et assimilées.

La plus forte baisse observée concerne les ordures ménagères résiduelles :  
-4,5% par rapport à 2022, soit 422 tonnes.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Verre	2 027	1 986	2 116	2 307	2 248	2 402	2 413	2 653	2 777	3 037	3 021	2 895
Emballages et papiers	1 641	1 744	1 668	1 851	1 823	1 945	2 059	2 630	2 847	2 871	2 804	2 795
Ordures ménagères	11 841	11 677	12 005	12 055	11 944	11 922	12 150	8 924	8 377	8 881	9 294	8 872
Total en tonnes	15 509	15 407	15 789	16 213	16 015	16 269	16 622	14 207	14 001	14 789	15 119	14 562

## Qualité du flux multimatériaux

Évolution du taux de refus du multimatériaux de 2018 à 2023 (source SINOE)



Le taux de refus dans le flux multimatériaux s'est quant à lui nettement amélioré puisqu'il atteint 24,87% en 2023 contre 30,88% en 2022.

Le taux de refus exprimé en pourcentage représente la part de déchets non conformes aux consignes de tri (sacs poubelles noirs dans le bac jaune, erreurs de tri, ...).

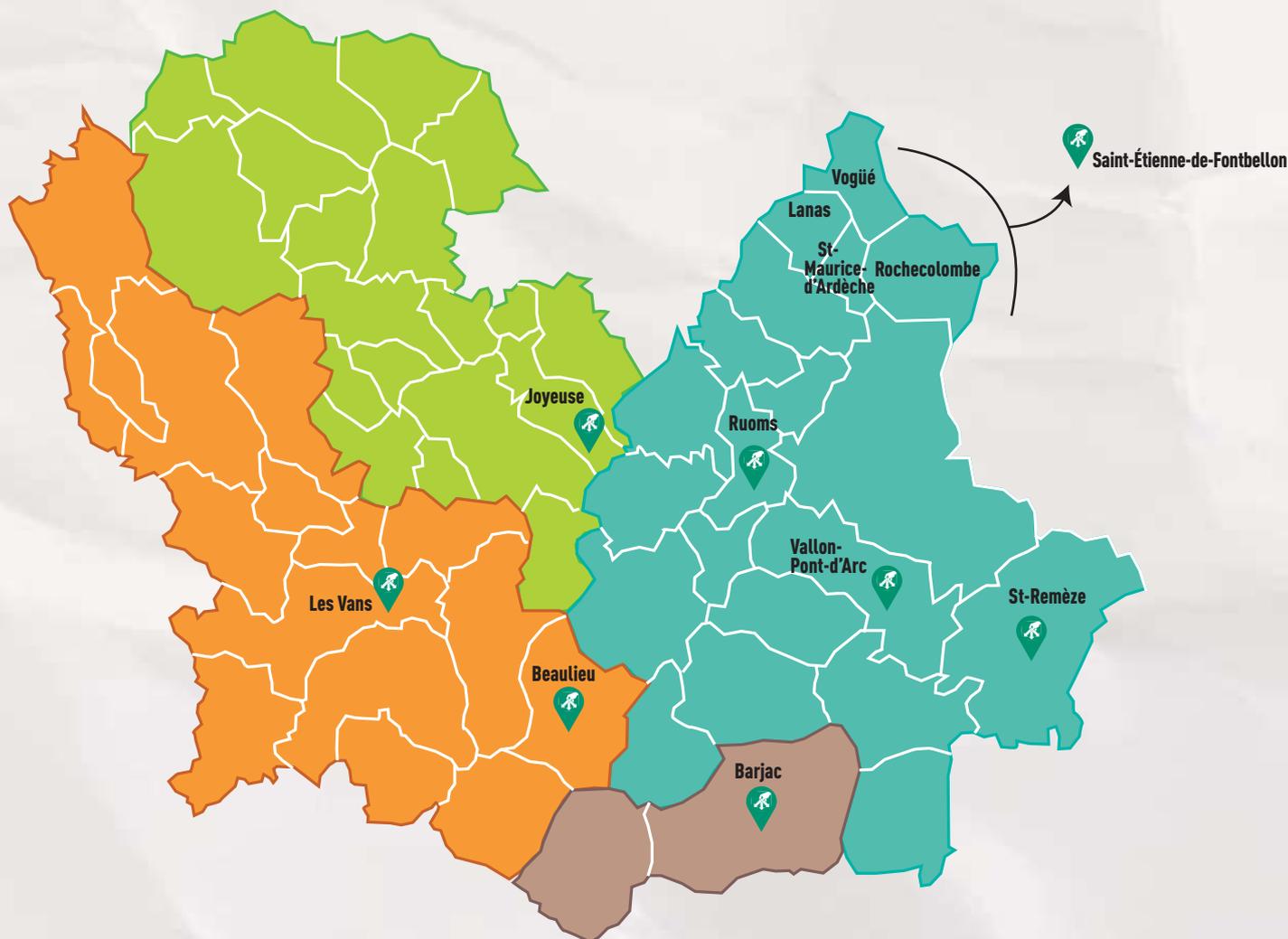
### 3. Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement sept déchetteries :

- Beaulieu
- Joyeuse
- Ruoms
- Vallon-Pont-d'Arc
- Les Vans
- Barjac
- Saint-Remèze

Soit **une déchetterie pour 5 154 habitants**. C'est nettement plus que la moyenne nationale qui s'élève à une déchetterie pour 14 379 habitants (donnée SINOE 2021).

Pour les communes de Lanàs, Rochecolombe, Saint-Maurice-d'Ardèche et Vogüé, une convention a été passée avec le SIDOMSA pour leur permettre l'accès à la déchetterie de Saint-Etienne-de-Fontbellon. Pour un service de traitement et de valorisation des déchets au plus proche des besoins des usagers, le SICTOBA a réhabilité cinq de ses déchetteries en 2015. En 2020, le syndicat a mis en place une régie pour la gestion des bas de quai de l'ensemble des déchetteries. **Désormais, les sept déchetteries font l'objet d'une gestion en régie pour le haut et le bas de quai.**



À noter que l'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés sous conditions fixées dans un règlement voté par le Comité Syndical.

## a. Évolution des tonnages collectés en déchetteries de 2013 à 2023

28 catégories de déchets sont aujourd'hui acceptées sur les déchetteries du SICTOBA.

Matériaux / Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Articles bricolage jardinage thermique						10,52	21,18	17,42	34,30	20,30	5,19
Amiante						10,52	21,18	17,42	34,30	20,30	11,62
Articles sports loisirs											19,94
Autres métaux		3,49	6,3	9,56	23,14	26,35	29,75	23,22	37,66	25,99	23,46
Batteries	13,67	15,12	16,14	16,61	15,51	15,16	16,72	17,76	17,99	16,41	15,78
Bois B	1215,96	1361,36	1423,06	1447,67	1357,97	1461,24	1498,9	1248,68	1489,78	1403,2	1265,48
Bois A								51,46	161,56	234,4	290,62
Cartons	544,26	600,51	537,64	622,47	663,48	805,42	760,18	778,64	996,38	911,53	886,7
Cartouches d'encre										0,3	0,13
Déchets verts	1156	1156	1340	1461	1594,52	2378	2959	3820	3973	4550	4550
DEEE	194,3	419,1	386,71	507,25	446,24	420,08	431,09	457,64	566,13	558,87	552,23
ECO DDS			18,9	28,03	38,56	39,61	33,61	42,44	51,19	49,06	47,66
Hors ECO DDS	59,13	40,96	33,27	15,70	18,28	12,58	22,77	22,79	17,48	12,35	13,71
Eco Mobilier			106,66	259,20	585,26	726,15	878,78	814,20	1055,68	1015,84	1083,56
Encombrants	2182,40	2105,50	1942,47	1902,04	1851,97	1900,27	1985	1561,05	2003,90	1942,10	1861,48
Extincteurs hors filière										0,69	0,49
Ferrailles	511,11	512,24	519,66	610,32	675,60	659,5	750,6	670,94	725,54	705,16	644,87
Films plastiques			4,2	11	10,12	30,8	47,53	62,20	74,92	69,02	76,22
Gravats	1679,3	1419,15	1534,49	1720,16	1694,41	2069,42	1905,41	1613,67	2465,2	2508,85	2464,63
Huiles de vidange	13,78	12,98	12,98	17,33	18,94	20,18	19,27	13,03	26,68	18,54	17,64
Huiles de friture	1,38	2,58	4	3,92	6,67	7,1	6,55	6,35	8,17	5,73	6,86
Jouets											1,27
Lampes et néons	0,76	0,83	0,9	1,02	0,86	1,54	1,61	0,89	1,35	1,62	1,41
Piles	3,17	4,1	4,06	3,23	3,84	2,96	4,37	3,87	3,86	4,17	4,29
Pneumatiques (Aliapur et hors filière)	12,52	10,26	10,26	10,94	19,64	20,24	24,96	21,70	23,50	30,18	25,85
Polystyrène		6,19	16,18	14,66	16,21	17,8	23,24	20,59	17,2	17,25	17,05
Recyclerie			28,54	64,35	81	75	94,98	54,47	57,54	80,86	4,29
Radiographies										0,86	0,3
Textiles	49,48	62,27	150,16	171,6	181,44	236,1	143,99	109,20	149,56	137,20	140,26
<b>Total général</b>	<b>7 649,1</b>	<b>7 743,2</b>	<b>8 099,1</b>	<b>8 900,2</b>	<b>9 305,9</b>	<b>10 936,0</b>	<b>11 659,7</b>	<b>11 432,2</b>	<b>13 958,6</b>	<b>14 320,5</b>	<b>14 033,0</b>

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de recyclage	72,23%	72,03%	75,12%	77,91%	79,24%	81,88%	82,13%	85,43%	84,75%	85,71%	86,07%

Par rapport à 2022, on observe une diminution de 2,01% des tonnages reçus en déchetteries.

## b. Tonnages des principaux matériaux collectés par déchetterie en 2023

	BARJAC	BEAULIEU	JOYEUSE	LES VANS	RUOMS	ST-REMÈZE	VALLON	CDC	TOTAL DÉCHETTERIES
ABJ-THE	0,15	0,33	1,22	1,25	1,29	0,18	0,77		5,19
AMIANTE		11,62							11,62
ASL	0,66	0,94	3,78	4,69	4,16	1,49	4,22		19,94
AUTRES MÉTAUX	3,35	3,35	3,35	3,35	3,35	3,35	3,35		23,46
BATTERIES	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25		15,78
BOIS B	160,14	63,46	287,84	248,18	244,86	44,52	216,48		1 265,48
BOIS A		17,2	50,54	80,42	57,3	16,54	68,62		290,62
CARTONS	53,14	43,18	94,14	115,44	115,04	20,33	124,27	321,16 *	886,7
CARTOUCHES D'ENCRE	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02		0,13
D3E	56,28	31,45	107,67	142,55	95,1	23,05	96,14		552,23
ECODDS	6,71	2,6	9,35	10,54	9,35	1,83	7,29		47,66
ECOMOBILIER	131,12	69,64	220,16	218,88	205,79	37,12	200,85		1 083,56
ENCOMBRANTS	210,88	117,62	445,7	390,1	303,18	75,54	318,46		1 861,48
EXTINCTEURS	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07		0,49
FERRAILLE	64,06	42,48	134,94	148,88	114,24	34,2	106,07		644,87
GRAVATS	299,4	152,2	420,33	538,2	454,8	113,15	486,55		2 464,63
HORS ECODDS	2,62	0,69	2,81	3,41	1,81	0,31	2,05		13,71
HUILES DE VIDANGE	1,89	2,16	3,06	4,41	2,16	1,08	2,88		17,64
HUILES VÉGTALES	0,83	0,37	1,52	1,79	1,24		1,1		6,86
JOUETS		0,04	0,22	0,38	0,34		0,29		1,27
LAMPES	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2		1,41
PILES	0,48	0,53	0,85	0,84	0,5	0,19	0,9		4,29
FILMS PLASTIQUE			7,78	21,26	30,64	4,5	12,04		76,22
PNEUS				16,47			9,38		25,85
POLYSTYRÈNE	2,44	2,44	2,44	2,44	2,44	2,44	2,44		17,05
RADIOGRAPHIES	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04	0,04		0,3
RÉEMPLOI				1,43	1,43		1,43		4,29
TEXTILES	20,04	20,04	20,04	20,04	20,04	20,04	20,04		140,26
<b>TOTAL DÉCHETTERIES</b>	<b>1 016,77</b>	<b>669,91</b>	<b>1 820,31</b>	<b>1 977,53</b>	<b>1 671,65</b>	<b>402,44</b>	<b>1 688,2</b>	<b>236,16</b>	<b>9 482,98</b>

	BARJAC	LES VANS	ROSIÈRES	RUOMS	ST-REMÈZE	VALLON	TOTAL DÉCHETS VERTS
DÉCHETS VERTS**	722	632	492	900	150	1 654	4 550

**TOTAL GÉNÉRAL**

14 032,98

\* Les 321,16 tonnes provenant de la CDC Gorges de l'Ardèche ne sont pas traitées par le SICTOBA  
 \*\* tonnages estimés

## b. Les différentes filières de traitement des déchets récupérés en déchetteries

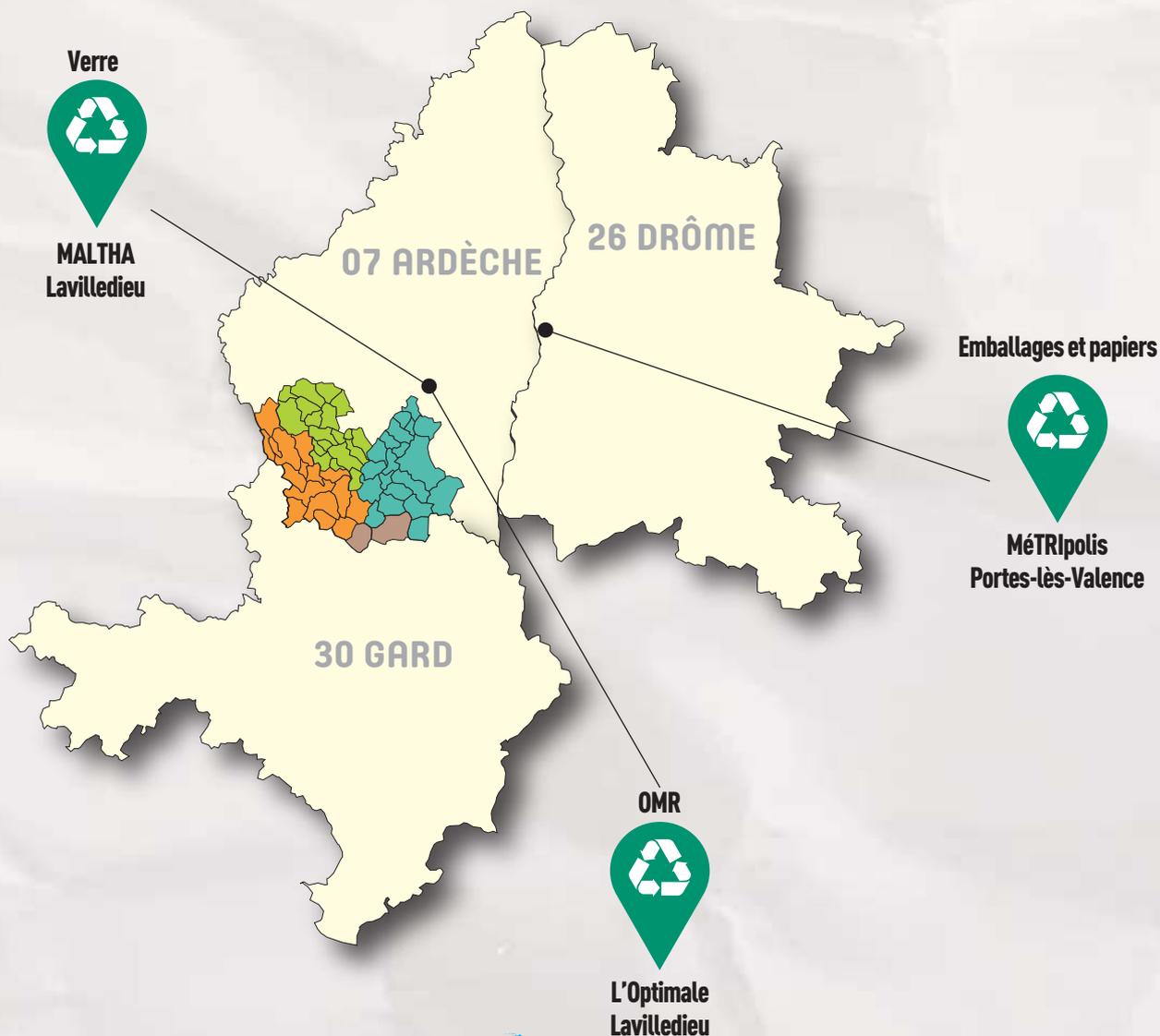
	SITES DE COLLECTE	FILIÈRES REP	COLLECTEURS	TRI	DEVENIR DES DÉCHETS
ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE THERMIQUE	Toutes les déchetteries	ECOLOGIC	TRIALP		Recyclage et valorisation énergétique
AMIANTE	Collecte ponctuelle		RED AUBENAS (07)		Enfouissement
ARTICLES DE SPORTS ET DE LOISIRS	Toutes les déchetteries	ECOLOGIC	TRIALP		Recyclage et valorisation énergétique
AUTRES MÉTAUX	Toutes les déchetteries		SICTOBA	RED AUBENAS (07)	Recyclage
BATTERIES	Toutes les déchetteries		SICTOBA	RED AUBENAS (07)	Traitement spécifique
BOIS B	Toutes les déchetteries		SICTOBA	L'OPTIMALE (07)	Recyclage
BOIS A	Toutes les déchetteries		SICTOBA	OZIL ENVIRONNEMENT (07)	Valorisation énergétique
CARTONS	Toutes les déchetteries		SICTOBA	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)	Recyclage
CARTOUCHES D'ENCRE	Toutes les déchetteries		PRINTERREA		Recyclage et valorisation énergétique
DÉCHETS VERTS	Aires de dépôt des déchets verts (Barjac, Les Vans, Rosières, Ruoms, Saint-Remèze, Vallon-Pont-d'Arc)				Plateforme de compostage (Barjac) et broyat valorisé par les agriculteurs
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	Toutes les déchetteries	ECOSYSTEM	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Recyclage et valorisation énergétique
DÉCHETS CHIMIQUES	Toutes les déchetteries	ECODDS	AECR IZX - Barjac SPUR Environnement		Traitement spécifique
MULTI REP MOBILIER - ARTICLES DE DÉCORATION - COUETTES ET ORÈLERS - GROS JOUETS - GROS ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE	Toutes les déchetteries	ECO MAISON	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Recyclage et valorisation énergétique
ENCOMBRANTS	Toutes les déchetteries		SICTOBA	L'OPTIMALE (07)	Enfouissement
EXTINCTEURS	Toutes les déchetteries	ECOSYSTEM	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Traitement spécifique
FERRAILLES	Toutes les déchetteries		SICTOBA	RED AUBENAS (07)	Recyclage
GRAVATS	Toutes les déchetteries		SICTOBA	CARRIÈRE LA FOREZIENNE (07)	Recyclage
HUILES DE VIDANGE	Toutes les déchetteries		CHIMIREC SOCODELI		Traitement spécifique
HUILES VÉGÉTALES	Toutes les déchetteries		HUILETIC		Recyclage
PETITS JOUETS - PETITS ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDINAGE	Toutes les déchetteries	ECO MAISON	PAPREC		Recyclage
LAMPES	Toutes les déchetteries	ECOSYSTEM	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Traitement spécifique
PILES	Toutes les déchetteries	COREPILE	AECR IZX / CHIMIREC SOCODELI (pour Barjac)		Traitement spécifique
FILMS PLASTIQUE	Toutes les déchetteries		SICTOBA	OZIL ENVIRONNEMENT (07)	Recyclage
PNEUS	Déchetteries de Vallon-Pont-d'Arc et Les Vans	ALIAPUR	PLANCHER ENVIRONNEMENT (07)		Recyclage
POLYSTYRÈNE	Toutes les déchetteries		VALORSOL (26)		Recyclage
RADIOGRAPHIES	Toutes les déchetteries		RHÔNE-ALPES ARGENT		Recyclage et réemploi
RÉEMPLOI	Déchetteries de Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans et Ruoms		RECYCL'ARTS, PIGNON LIBRE, BICYCLART		Réemploi
TEXTILES	Toutes les déchetteries		PHILTEX AND RECYCLING (30)		Recyclage et réemploi

## B. INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

### 1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement	Devenir
Déchets ultimes	L'Optimale à Lavilledieu	Valorisation par création de CSR et matières premières secondaires et enfouissement des refus	Production d'énergie (CSR) et recyclage (Matières premières secondaires)
Plate forme de compostage	Plate forme de compostage du SICTOBA Barjac (30)	Compostage In situ	Compost
Aire de dépôt des déchets verts	Vallon Pont d'Arc, Les Vans, Rosières, Saint-Remèze (gestion : SICTOBA)	Broyage	Valorisation matière locale
	Ruoms (gestion : CDC des Gorges de l'Ardèche et SICTOBA)		
	Valgorge (gestion : Mairie)		

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	GUERIN Logistique (42)	MALTHA Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	PLANCHER Lavilledieu (07)			
Multimatériaux (emballages ménagers et papiers)	Communautés de Communes	Centre de tri METRIPOLIS Portes-lès-Valence (26)	NORSKE SKOG (88)	Papier recyclé
			VEOLIA	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
Compostage	5 200 foyers équipés / 73 sites de compostage de quartier / 80 gros producteurs	Compostage In situ		Cartonnettes : Carton ondulé Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout



## 2. Le traitement des déchets ultimes

Au 1er octobre 2020, l'ISDND a été fermée et des tonnages sont dorénavant valorisés grâce à L'Optimale., ce qui permet de réduire de manière significative le tonnage enfoui.

Des 30 000 tonnes annuelles d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants collectées auprès des deux syndicats, 1 000 tonnes seront extraites à des fins de recyclage (cartons, métaux, plastiques...) et 12 000 tonnes seront produites sous forme de CSR à des fins de valorisation énergétique. Les 60% restants seront quant à eux enfouis en ISDND à Donzère.



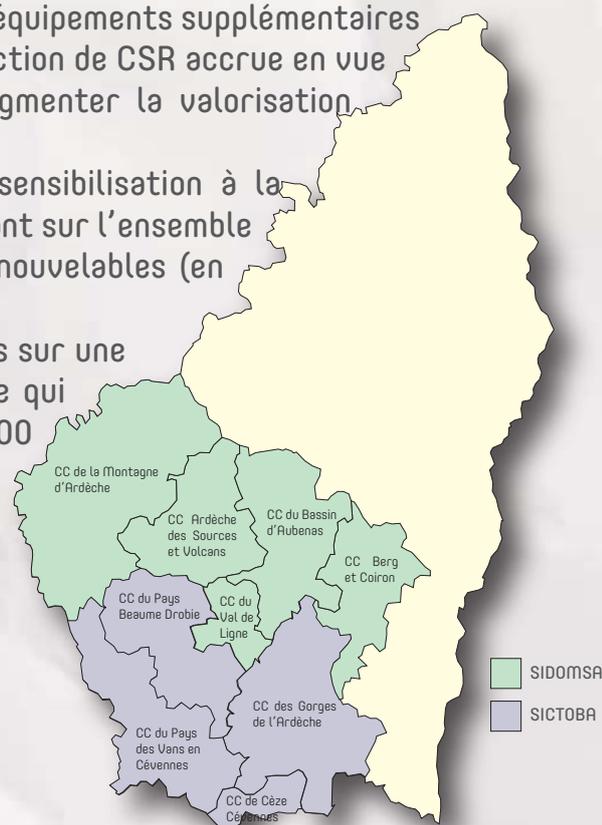
À noter que l'installation a été conçue de manière à ce que des équipements supplémentaires puissent être installés dans le futur pour permettre une production de CSR accrue en vue de limiter encore plus le recours à l'enfouissement et d'augmenter la valorisation énergétique.

L'ensemble du site a été pensé pour en faire un outil de sensibilisation à la protection de l'environnement avec un parcours de visite donnant sur l'ensemble du process, une salle pédagogique et un parc des énergies renouvelables (en cours de réalisation).

Le bâtiment est quant à lui équipé de panneaux photovoltaïques sur une surface de 2300 m<sup>2</sup> afin de produire de l'électricité verte, ce qui correspond à la consommation d'un village d'environ 500 habitants.

### Véritable projet de territoire !

« L'Optimale » est un projet à l'échelle du territoire Sud Ardèche qui permet de trier et valoriser les déchets de 9 communautés de communes représentant 149 communes soit environ 100 000 habitants.



### Évolution du tonnage d'ordures ménagères enfouies

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Tonnage</b>	11677	12005	12005	11944	11922	12150	24352*	20446**	7796***	6098****	6045*****

\* Dont 13 736 tonnes issues du SIDOMSA

\*\* Dont 11 143 tonnes issues du SIDOMSA

\*\*\* +1 084 tonnes de valorisation énergétique (CSR) (Total OMR produites en 2021 : 8 881t)

\*\*\*\* +2 922 tonnes de valorisation énergétique (CSR) (Total OMR produites en 2022 : 9 294t)

\*\*\*\*\* +2 688 tonnes de valorisation énergétique (CSR) + 139 tonnes de métaux (Total OMR produites en 2023 : 8 872t)

### 3. Gestion des déchets verts

Le comité syndical du 29 mai 2013 a validé le scénario « prévention et compostage de proximité ». Ce scénario est basé sur la réduction des déchets verts à la source et l'utilisation du broyat comme amendement ou structurant.

Cette gestion des déchets verts a été mise en lien avec l'opération de généralisation du compostage par la mise en place de filière locale de valorisation de broyats. Il a pour objectif de répondre à un enjeu de santé publique en limitant la pratique de brûlage des déchets verts et à un enjeu agronomique par le retour de la matière organique dans les sols.

Ce scénario s'appuie sur l'existant et la mise en place d'actions nouvelles.

#### a. La plateforme de compostage de Barjac

La plateforme de compostage des déchets verts créée en 2001 est située sur la commune de Barjac. Elle est constituée d'une aire de 2 300 m<sup>2</sup> d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter. Elle traite actuellement les déchets verts des communes environnantes, cela représentait 722 tonnes en 2023. À partir des déchets récupérés, l'objectif est la production d'un compost de qualité.

Des analyses sont régulièrement effectuées pour vérifier la conformité du compost par rapport aux normes en vigueur. Le compost produit sur l'aire est proposé à la vente aux usagers aux tarifs suivants de 2€ les 50 litres (+0.70€ le sac) de compost ou 23€ le m<sup>3</sup>.

#### Filière technique de la plateforme de compostage



Criblage du compost sur la plateforme de Barjac

## b. Les aires de dépôt des déchets verts

Le SICTOBA dispose de 5 aires de dépôt des déchets verts (Rosières, Les Vans, Ruoms, Vallon-Pont-d'Arc et Saint-Remèze) réparties sur le territoire. Elles permettent d'accueillir les déchets verts des usagers dans les meilleures conditions.

Le SICTOBA assure le contrôle et la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage durant l'année.

Une convention de partenariat a été passée entre le SICTOBA et les agriculteurs locaux qui récupèrent ce broyat pour amender leurs terres.

Les aires de dépôts des déchets verts et la plateforme de compostage de Barjac ont accueilli 4 550 tonnes au total qui ont été valorisées.



Aire de dépôt des déchets verts de Rosières

## c. La placette de dépôt des déchets verts de Valgorge

La placette implantée sur la commune de Valgorge a pour objet de permettre aux habitants de la commune elle-même et des communes limitrophes (Beaumont, Loubàresse, Laboule et Rocles) d'évacuer leurs végétaux dans de bonnes conditions.

## 4. La généralisation du compostage

Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux et de réduire les quantités d'ordures ménagères. Cette opération s'appuie sur un développement au niveau du territoire.

Depuis 2010, nous recensons :

- 5 200 composteurs individuels distribués,
- 73 aires de compostage de quartier
- 80 gros producteurs (campings, restaurants...) équipés en composteurs,
- la mise en place d'un réseau de guides composteurs.

L'estimation du tonnage dévié est de l'ordre de **1 243 tonnes/an**.

Détails du calcul :

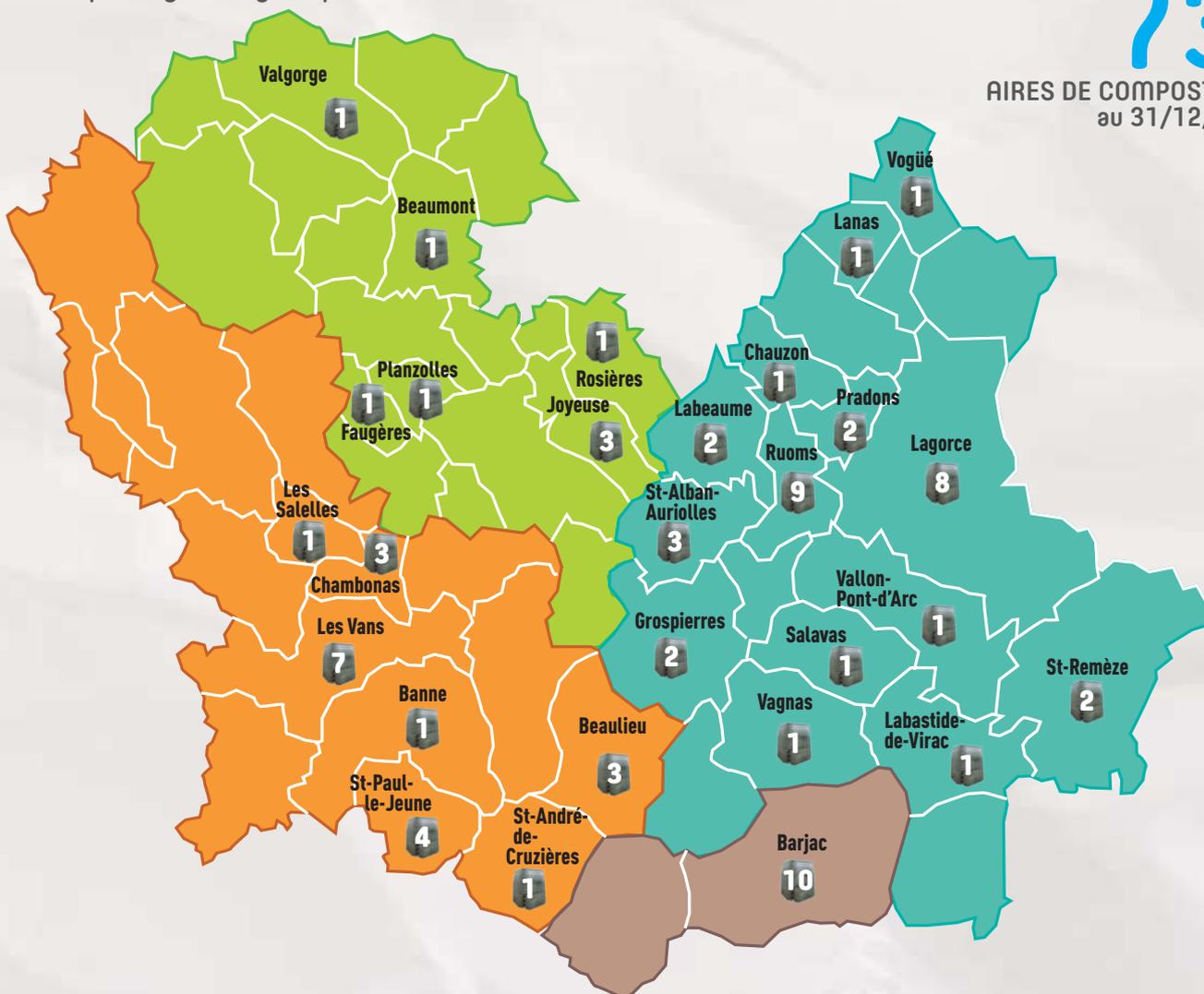
Compostage individuel (175 kg/foyer/an) : 910 tonnes.

Compostage de quartier (84 kg/foyer/an) : 118 tonnes.

Compostage des gros producteurs : 250 tonnes.

# 73

AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ  
au 31/12/2023



## 5. La prévention : Le PLPDMA 2021-2025

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Auvergne Rhône-Alpes (PRPGD) adopté le 19 décembre 2019 prévoit la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) à l'échelle de chaque collectivité exerçant la compétence déchets. Ce programme rendu obligatoire par la loi est composé d'un ensemble d'actions de prévention (réduction du gaspillage alimentaire, promotion de l'eau du robinet, promotion des couches lavables, achats éco-responsables...) avec des objectifs de diminution des déchets fixés dans le PRPGD pour 2025 et 2031.

Le SICTOBA porte depuis 2010 des programmes de réduction des déchets (PLP de 2010 à 2015 et CODEC de 2017 à 2019) et a proposé à ses adhérents de porter le nouveau PLPDMA avec la création d'un Comité de pilotage constitué des représentants de chacune des Communautés de communes sur la base de 4 élus au maximum par CDC plus 1 à 2 techniciens maximum par CDC. Le programme d'actions est issu d'un travail mené au sein du Comité de Pilotage du PLPDMA, représentant les collectivités en charge de la gestion des déchets du territoire (SICTOBA et communautés de communes). Ce programme d'actions peut, au fil des années, être ajusté en fonction des demandes et des opportunités du territoire.

Les actions présentées dans ce premier programme sont généralisées ou localisées sur le territoire en fonction des spécificités des communautés de communes. Les principales actions inscrites au programme sont les suivantes :

- Réduction du papier (Oui Pub),
- Réutilisation (couches lavables, contenants réutilisables, valorisation du broyat).
- Réemploi (ressourceries, consigne du verre).
- Réduction des biodéchets (gaspillage alimentaire, compostage, collecte des biodéchets auprès des professionnels).
- Eco-exemplarité (charte des bonnes pratiques, manifestations éco-responsables, Familles Zéro-déchets).
- Sensibilisation (animations scolaires, tourisme durable).

### Exemples d'actions menées en 2023

#### Atelier cuisine antigaspillage alimentaire

Organisé avec le CSC Revivre dans le cadre de la Semaine Bleue, un atelier de cuisine anti-gaspillage alimentaire animé par une cheffe cuisinier a été organisé pour sensibiliser les participants à une consommation responsable et durable. L'atelier propose des recettes simples et savoureuses utilisant des restes de nourriture et des ingrédients souvent négligés, afin de limiter le gaspillage tout en valorisant les produits.

#### Réemploi : Opération « Laisse parler ton cœur »

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, cette grande collecte solidaire de jouets inutilisés a eu lieu dans 27 points de collecte répartis sur le territoire. Cette action a été menée en lien avec l'association Les Recyclarts, bénéficiaire des dons collectés.



## 6. Mesures pour la santé et l'environnement

Les derniers travaux de réhabilitation de l'ISDND (alvéole 1 du casier 5) sont achevés et le site est entré dans la phase de post-exploitation.

Durant cette période, le syndicat continue à assurer le traitement des lixiviats et des biogaz. Les différents contrôles environnementaux sur la qualité des eaux (eaux pluviales, eaux traitées...) sont également maintenus.

L'ensemble des dispositions sont listées dans un nouvel arrêté préfectoral.



Vue sur le casier 5 réhabilité et le parc photovoltaïque

Une grande partie des casiers réhabilités est depuis 2022 équipée de panneaux photovoltaïques. Ce champ solaire produit l'équivalent de la consommation en électricité de **1 149** foyers.



# II. LES INDICATEURS FINANCIERS

## A. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

	Régie syndicale	Marché de prestation de service	Délégation de service public
Post-exploitation de l'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel du SICTOBA	-	
Transfert des OMR et du flux multimatériaux	Personnel et camions du SICTOBA		
L'Optimale (traitement des OMR et encombrants)			SUEZ
MeTRipolis (tri du flux multimatériaux)			VEOLIA
Plateforme de compostage de Barjac	Personnel du SICTOBA	-	
Aires de dépôt des déchets verts de Vallon-Pont-d'Arc, Les Vans, Rosières et Saint-Remèze	Gardiennage SICTOBA	Broyage : Alliance Environnement	
Collecte du verre	-	GUERIN Logistique PLANCHER ENVIRONNEMENT (Secteur montagne)	
Déchetterie des Vans	Gestion par le SICTOBA du haut et bas de quai	-	
Déchetterie de Barjac		-	
Déchetterie de Beaulieu		-	
Déchetterie de Ruoms		-	
Déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc		-	
Déchetterie de Joyeuse		-	
Déchetterie de St-Remèze		-	



Toutes les déchetteries du SICTOBA sont gérées en régie directe

Les agents du SICTOBA en visite du pôle de valorisation énergie et matières de «l'Optimale» à Lavilledieu, dont la gestion a été confiée à SUEZ.



Arrivage du flux multimatériaux sur le quai de transfert à Beaulieu géré en régie directe.



Les agents du SICTOBA en visite du centre de tri du flux multimatériaux «MÉTRIpolis» de Portes-lès-Valence, dont la gestion a été confiée à Véolia.



## B. LES DÉPENSES ET LEUR FINANCEMENT

### 1. Le financement des services

#### a. Les modalités de financement

Le SICTOBA étant un syndicat mixte sans fiscalité propre, chaque communauté de communes adhérente paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives et à la passation de contrats avec les éco-organismes (CITEO par exemple) dans le cadre de Responsabilités Élargies des Producteurs (REP); celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

#### b. Prestations rémunérées à des entreprises

Nature prestation	Nom de l'entreprise	Durée du contrat	Échéance	Montant annuel de prestation en € TTC
Traitement et recyclage des cartons de déchetteries	Plancher Environnement	2 ans	31/01/2024	24 021,18
Traitement et recyclage du bois A de déchetteries	Ozil Environnement	1 an	31/12/2023	13 426,64
Traitement et recyclage du bois B de déchetteries	SUEZ (L'Optimale)	20 ans	19/03/2028	153 150,93
Traitement des gravats	LAURANS	1 an	31/12/2023	10 677,95
Traitement des OMR	SUEZ (L'Optimale)	20 ans	19/03/2038	1 542 512,34
Traitement des encombrants	SUEZ (L'Optimale)	20 ans	19/03/2038	352 898,51
Tri des multimatériaux	VEOLIA (Métropolis)	7 ans et demi	30/06/2028	391 921,60
Collecte et traitement du verre	GUERIN Logistique	4 ans et 6 mois	31/12/2023	158 632,73
	Plancher Environnement	4 ans et 6 mois	31/12/2023	39 161,82
Prestation broyage des déchets verts	Alliance Environnement	4 ans	24/05/2026	33 771,02
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	TRÉDI	4 ans	31/12/2024	42 683,84
Assistance à l'exploitation de la station de traitement de lixiviats	OVIVE	4 ans	01/05/2026	18 638,40
Traitement de l'amiante (campagne 2 jours déchetterie Beaulieu)	RED	1 an	31/12/2023	3 816,67
Solutions numériques pour le contrôle d'accès en déchetteries	UGAP (SYMETRI)	4 ans	03/03/2027	20 425,85
Contrat entretien machines	SAS ACL	1 an	31/12/2023	41 659,20
Transport et traitement du polystyrène	VALORSOL	1 an	31/12/2023	18 091,04

## c. Principaux marchés passés en 2023

### MARCHÉS DE PRESTATIONS DE SERVICES

MARCHÉ À PROCEDURE ADAPTÉE – ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE « FOURNITURE DE SOLUTIONS NUMÉRIQUES POUR L'EXPLOITATION DE DÉCHETTERIES (MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCÈS) »

Montant du marché (durée 4 ans) : 69 412 €HT  
Attributaire : UGAP (société SYMETRI - 35200 Rennes)  
Date d'effet : Avril 2023

APPEL D'OFFRES OUVERT « MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES DE COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE SUR LE TERRITOIRE DU SICTOBA »

Lot n°1 : collecte d'un réseau de conteneurs d'apport volontaire sur le secteur plaine  
Lot n°2 : collecte de bacs roulants operculés sur le secteur montagne

Lot n°1 : collecte d'un réseau de conteneurs d'apport volontaire sur le secteur plaine

Montant estimatif du marché (durée 3 ans) : 470 100 €HT  
Attributaire : GUERIN LOGISTIQUE (Groupe MINERIS - 42160 Andrezieux Boutheon)  
Date d'effet : 1er Janvier 2024

Lot n°2 : collecte de bacs roulants operculés sur le secteur montagne

Montant estimatif du marché (durée 3 ans) : 135 120 €HT  
Attributaire : PLANCHER ENVIRONNEMENT (07170 Lavilledieu)  
Date d'effet : 1er Janvier 2024

APPEL D'OFFRES OUVERT (ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE) « SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE »

Montant minimum sur durée totale du marché (4 ans) : 12 200 €HT  
Montant maximum sur durée totale du marché (4 ans) : 351 600 €HT  
Attributaire : Collectif Pétale 07 (07120 Balazuc)  
Date d'effet : 1er Janvier 2024

### MARCHÉS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MARCHÉ À PROCEDURE ADAPTÉE – ACCORD CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES « CRÉATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION RELATIFS AU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS »

Montant maximum du marché (4 ans) : 27 752 €HT  
Attributaire : IN MEDIA RES (69003 Lyon)  
Date d'effet : Décembre 2024

### MARCHÉS DE FOURNITURES

Néant

### MARCHÉS DE TRAVAUX

Néant

## 2. Budgets et coûts du service

### a. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le SICTOBA assure sa mission de service public grâce à 4 budgets :

#### Budget général

Dédié aux prestations de transfert et traitement des déchets ultimes, à la prévention et à la gestion des déchets verts.

- *Fonctionnement* : 4 605 637€
- *Investissement* : 859 898€

#### Budget annexe collecte sélective

Dédié à l'ensemble de la gestion et de la collecte sélective (collecte du verre, transfert et tri des emballages ménagers et papiers).

- *Fonctionnement* : 1 804 817€
- *Investissement* : 148 015€

#### Budget annexe déchetteries

Dédié à l'ensemble de la gestion du réseau des 7 déchetteries du SICTOBA.

- *Fonctionnement* : 3 045 630€
- *Investissement* : 1 303 032€

#### Budget annexe toiture photovoltaïque

Dédié à la gestion des panneaux photovoltaïques situés sur le toit du quai de transfert (budget créé en 2020).

- *Fonctionnement* : 10 798€
- *Investissement* : 6 852€

Les contributions versées par les communautés de communes adhérentes permettent d'équilibrer ces trois budgets selon la répartition suivante :

Communauté de communes	Budget général	Budget annexe Collecte Sélective	Budget annexe Déchetteries	Total participations
CDC Beaume Drobie	585 322,01 €	0,00 €	252 184,03 €	837 506,04 €
CDC Pays des Vans en Cévennes	619 325,67 €	0,00 €	270 720,16 €	890 045,83 €
CDC Gorges de l'Ardèche	1 170 298,79 €	0,00 €	627 795,51 €	1 798 094,3 €
CDC Cèze Cévennes	181 053,54 €	0,00 €	59 408,29 €	240 461,8 €
<b>Total</b>	<b>2 556 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 210 108 €</b>	<b>3 766 108 €</b>

	2020	2021	2022	2023
<b>Participations totales versées au SICTOBA</b>	3 659 933 €	3 422 980 €	3 422 980 €	3 766 108 €
Evolution en %	-	-6,5%	0,0%	10,0%

## b. Le coût aidé

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité, il est donné en euros TTC :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2023, soit 36 077 habitants.

### Tableau de synthèse des coûts aidés du service public d'élimination

		Tonnages	Coûts en € TTC/tonne	Coûts en € TTC/hab. Population INSEE 36 077 hab. (35 852 hab. en 2022)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	2023	8 872	218 €	54 €
	2022	9 294	177 €	46 €
Déchets verts : broyage et compostage	2023	4 423	55 €	6,7 €
	2022	4 419	42 €	5,2 €
Collecte verre	2023	2 895	41 €	3,3 €
	2022	3 021	42 €	3,5 €
Tri des flux multimatériaux	2023	2 795	-16 €	-1,2 €
	2022	2 804	10 €	0,8 €
Déchetteries et collecte des encombrants (hors gravats)	2023	6 495	239 €	43 €
	2022	6 778	177 €	33 €
Gestion du passif (ISDND)	2023			8,7 €
	2022			5,6 €
Cartons*	2023	85	-56 €	-0,3 €
	2022	0	0 €	0,0 €
Totaux	2023	25 480	161 €	114 €
	2022	26 317	127 €	94 €

\* ne concerne que 18 457 habitants

## ÉVOLUTION DES COÛTS ENTRE 2022 ET 2023

### Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

Le prix de traitement à la tonne des OMR réglé au délégataire a augmenté entre 2022 et 2023 (augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes légiférée jusqu'en 2025 et inflation...).

La baisse observée en 2022 par rapport à 2021 (185€TTC/tonne) était liée au fait que le syndicat avait encaissé en 2022 des pénalités de la part du délégataire. Celles encaissées en 2023 sont moindres.

L'augmentation globale des charges générales ainsi que la diminution de certaines recettes impactent également sur le coût de traitement des OMR.

### Verre :

Les tonnages 2023 sont inférieurs à 2022 (-4,2% soit 126 tonnes). Le coût aidé à la tonne est stable par rapport à 2022.

### Tri du flux multimatériaux :

Les tonnages 2023 sont très légèrement inférieurs à 2022. Le coût aidé à la tonne a sensiblement diminué du fait d'une augmentation importante des soutiens de l'éco-organisme CITEO, et ce, malgré des tarifs de rachat de matériaux en baisse par rapport à 2022.

### Les déchetteries :

Les tonnages 2023 ont diminué par rapport à 2022 sur la plupart des flux (-4,3% soit 299 tonnes). Le coût aidé à la tonne a augmenté pour plusieurs raisons :

- Augmentation générale des coûts de traitement, notamment sur le bois (+54k€) et les encombrants.
- Diminution importante des recettes sur les matériaux (-110k€).
- Charge supplémentaire liée à la mise en place du contrôle d'accès (20k€).
- Augmentation des charges de personnel des déchetteries dues au remplacement de certains agents absents (maladie, départ...) : les remplaçants doivent être formés au minimum pendant 3 semaines.

### Les déchets verts :

Avec la mise en place du contrôle d'accès, il s'est avéré que les tonnages de 2023 n'étaient pas fiables, ceux de 2022 ont été repris.

Dans les faits il apparaît que les coûts de traitement des déchets verts en 2023 sont supérieurs à 2022. De plus de grosses réparations sur le matériel nécessaire à la production du compost sur la plate-forme de Barjac ont entraîné de lourdes dépenses.

Dans ce contexte, le coût global a augmenté.

### Les cartons :

Avec le développement des collectes de cartons par les communautés de communes, il a été décidé de sortir ce flux des déchetteries.

## BILAN GLOBAL

Du point de vue des tonnages on note une baisse globale (-3,2% soit 857 tonnes) quelle que soit la catégorie de déchets.

Avec une forte augmentation des charges (remboursement filet-inflation, augmentation du prix de l'énergie et des fournitures, augmentation de la TGAP et des coûts de traitement, augmentation des charges de personnel...) et une diminution des recettes (rachats des matériaux, subventions) les coûts de traitement à la tonne et à l'habitant ont tous augmentés à l'exception du verre et surtout du flux multimatériaux (poubelle jaune).

## b. Le financement du service

Les contributions versées au SICTOBA par les communautés de communes adhérentes permettent de financer l'ensemble des services effectués par le syndicat. Elles se sont élevées à 3 766 108 € en 2023. Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire. À ce titre, il est en charge :

- **De la post-exploitation de l'ISDND** (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) située à cheval sur les communes de Grospierres et Beaulieu ;
- **De la gestion d'un quai de transfert** situé sur la commune de Beaulieu qui permet d'assurer en régie le transfert des ordures ménagères résiduelles et du flux multimatériaux vers les différents exutoires de traitement ;
- **Du traitement des ordures ménagères résiduelles au sein de « l'Optimale »**, installation située sur la commune de Lavilledieu, dont la gestion a été confiée au groupe SUEZ RV CENTRE EST dans le cadre d'une délégation de service public, au profit du groupement d'autorités concédantes constitué par les syndicats de traitement SICTOBA et SIDOMSA ;
- **Du tri du flux multimatériaux au sein du centre de tri « MéTRIPOLIS »**, installation située sur la commune de Portes-Lès-Valence, dont la gestion a été confiée au groupe VEOLIA dans le cadre d'une délégation de service public, au profit du groupement d'autorités concédantes constitué par les syndicats de traitement SICTOBA, SYPP et SYTRAD ;
- **De la gestion des déchets encombrants** par le biais d'un réseau composé de 7 déchetteries (Beaulieu, Barjac, Joyeuse, Les Vans, Ruoms, Saint-Remèze et Vallon-Pont-d'Arc) ainsi qu'au financement de l'accès à la déchetterie de Saint-Etienne de Fontbellon pour les habitants des communes de Lanès, Rochecolombe, Saint-Maurice d'Ardèche et Vogüe ;
- **De la gestion des hauts et des bas de quais des déchetteries** qui est assurée en régie par le syndicat qui dispose à ce titre de deux camions ampliroll, d'une remorque, d'un rouleau compacteur et d'un parc constitué d'une soixantaine de bennes ;
- **De la gestion des déchets verts** avec l'exploitation d'une plateforme de compostage et d'aires de dépôt ;
- **Du portage technique et financier du PLPDMA** pour le compte des communautés de communes adhérentes ;
- **De la mise en place du compostage individuel et du compostage partagé ;**
- **De la gestion de nombreux contrats de REP** (CITEO, ECOMAISON, ...) ;
- **De la communication sur le tri, le compostage et la prévention.**

Le SICTOBA est missionné par les E.P.C.I adhérents pour la collecte sélective :

- **du verre et des textiles.**

Chaque CDC détermine ensuite le mode de financement qu'elle a adopté pour l'ensemble du service rendu (collecte et traitement).

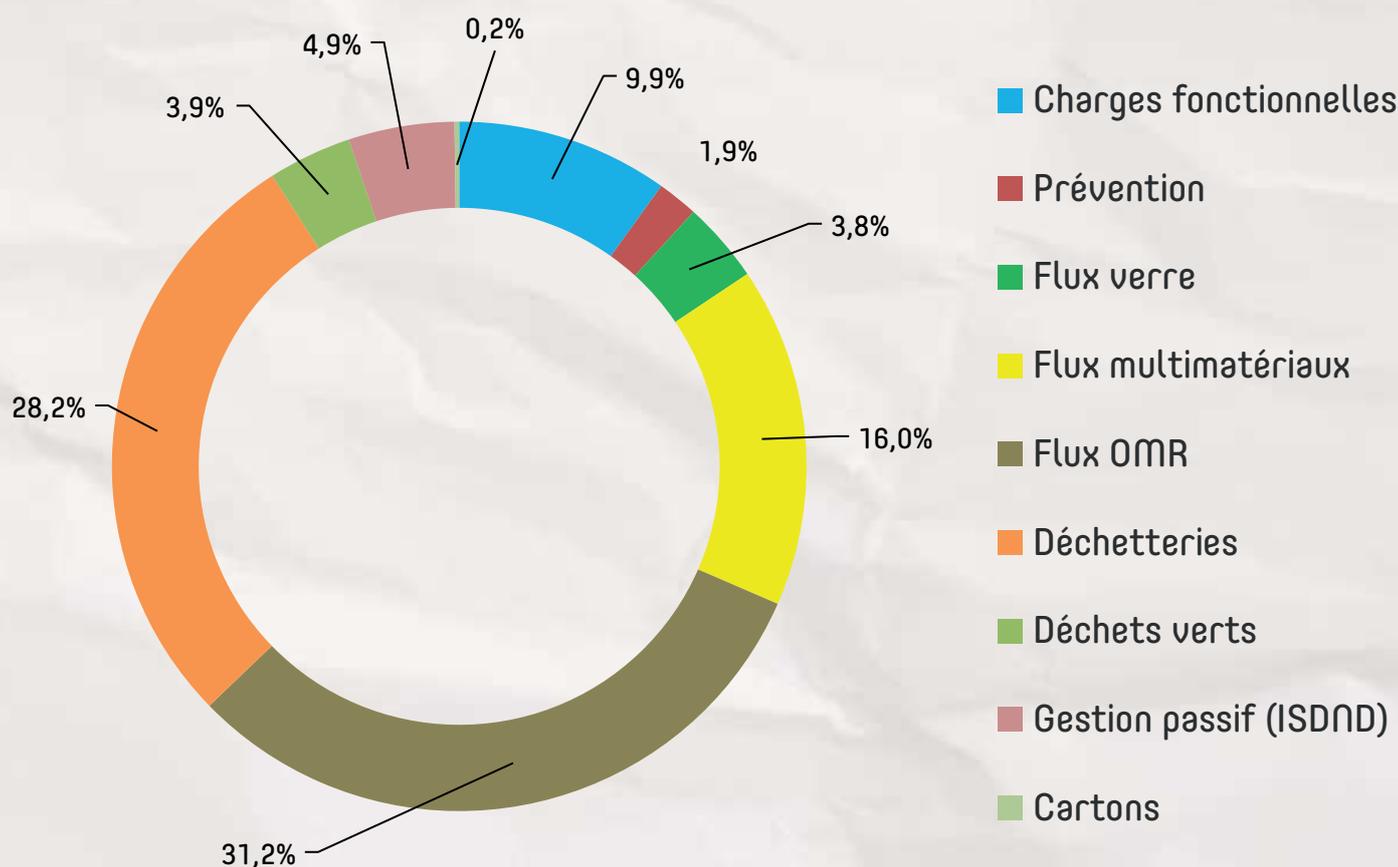
	Mode de financement de la collecte et du traitement des déchets
CDC du Pays Beaume Drobie	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
CDC du Pays des Vans en Cévennes	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale
CDC des Gorges de l'Ardèche	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale
CDC de Cèze Cévennes	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale

### 3. Structure des coûts

#### a. Nature des charges

Postes des Charges (charges d'amortissement comprises)	En euros	%
<b>Charges fonctionnelles (structure + communication)</b>	541 046 €	10%
Prévention	104 047 €	2%
Flux verre	207 471 €	4%
Flux multimatériaux	873 462 €	16%
Flux OMR	1 710 170 €	31%
Déchetteries	1 542 271 €	28%
Déchets verts	213 309 €	4%
Gestion passif (ISDND)	269 770 €	5%
Cartons	12 034 €	0,2%
<b>Total</b>	<b>5 473 580 €</b>	<b>100%</b>

#### Postes des charges



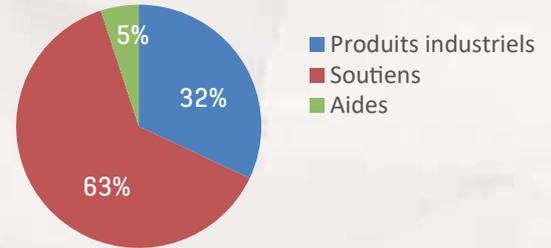
En 2023, le poste de charges le plus élevé couvre le flux OMR suivi de près par la gestion des déchetteries.

## b. Nature des produits

### Sans la contribution des collectivités

	En euros HT	%
<b>Produits industriels</b>	540 593 €	32%
Vente de produits et d'énergie	348 467 €	21%
Prestation à des tiers	27 335 €	2%
Autres produits	164 792 €	9,8%
<b>Soutiens</b>	1 062 781 €	63%
Aides, dont :	85 031 €	5%
Reprise des subventions d'investissement ("amortissement")	76 974 €	5%
Subventions de fonctionnement	8 057 €	0,5%
Aides	0 €	0%

Nature des produits sans la contribution des collectivités

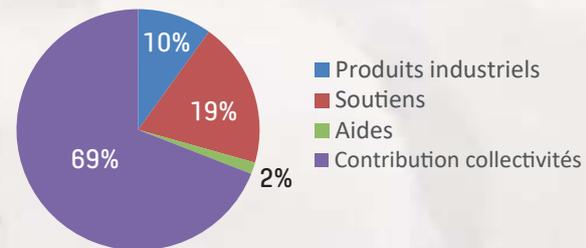


Par rapport à 2022, les produits industriels ont fortement diminué (1 049 511 €HT en 2022 contre 540 593 €HT en 2023) du fait des prix de rachat de matériaux à la baisse.

### Avec la contribution des collectivités

	En euros HT	%
<b>Produits industriels</b>	540 593 €	10%
Vente de produits et d'énergie	348 467 €	6%
Prestation à des tiers	27 335 €	1%
Autres produits	164 792 €	3%
<b>Soutiens</b>	1 062 781 €	19%
Aides, dont :	85 031 €	2%
Reprise des subventions d'investissement ("amortissement")	76 974 €	1%
Subventions de fonctionnement	8 057 €	0,1%
Aides	0 €	0%
<b>Contribution collectivités</b>	3 766 108 €	69%

Nature des produits avec la contribution des collectivités



Les contributions des collectivités adhérentes ont représenté 69% des produits du syndicat en 2023 (64% en 2022, année où les prix de rachat des matériaux étaient très élevés).

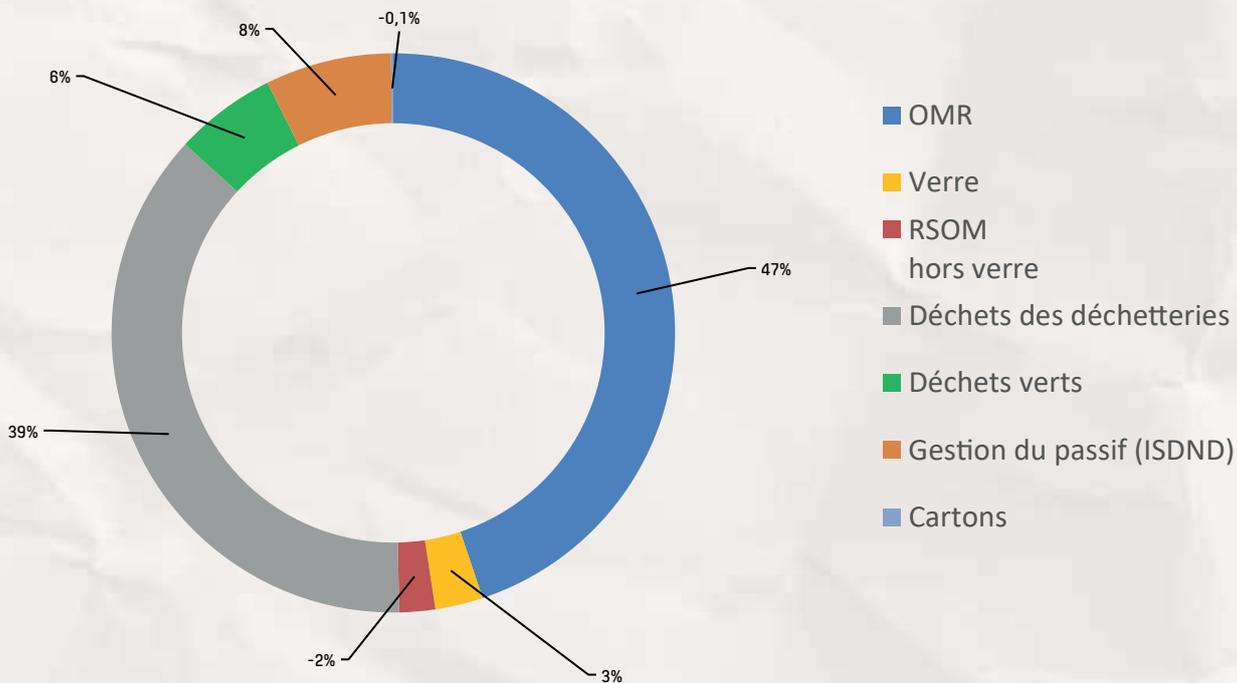


## 4. Coût des différents flux de déchets

### a. Part relative des flux dans le coût

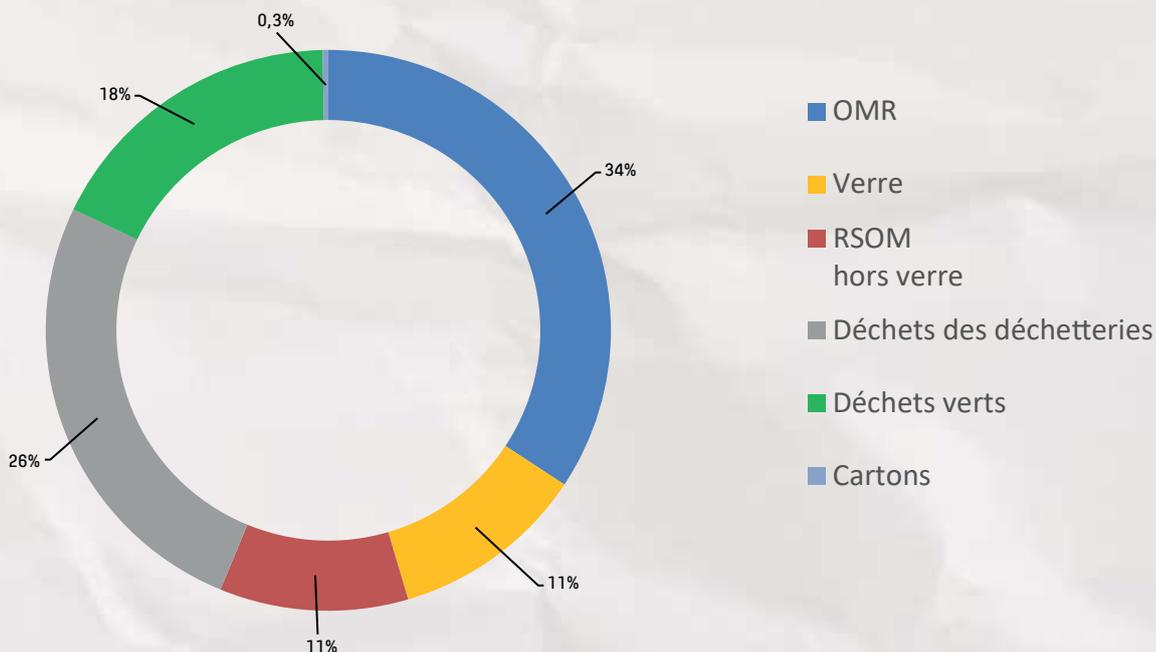
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Gestion du passif (ISDND)	Cartons	Total
Coût aidé en euro arrondi HT	1 775 965	108 747	-81 261	1 468 991	231 500	286 791	-5 210	3 785 175
	47%	3%	-2%	39%	6%	8%	-0,1%	100%

Part relative du coût aidé par flux de déchets



	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons	Tous flux
Tonnage 2023	8 872	2 895	2 795	6 697	4 550	85	25 894
Part de chaque flux en %	34%	11%	11%	26%	18%	0,3%	100%
Quantité collectée en kg/hab (36 077 hab. - Source INSEE)	246	80	77	180	123	5	

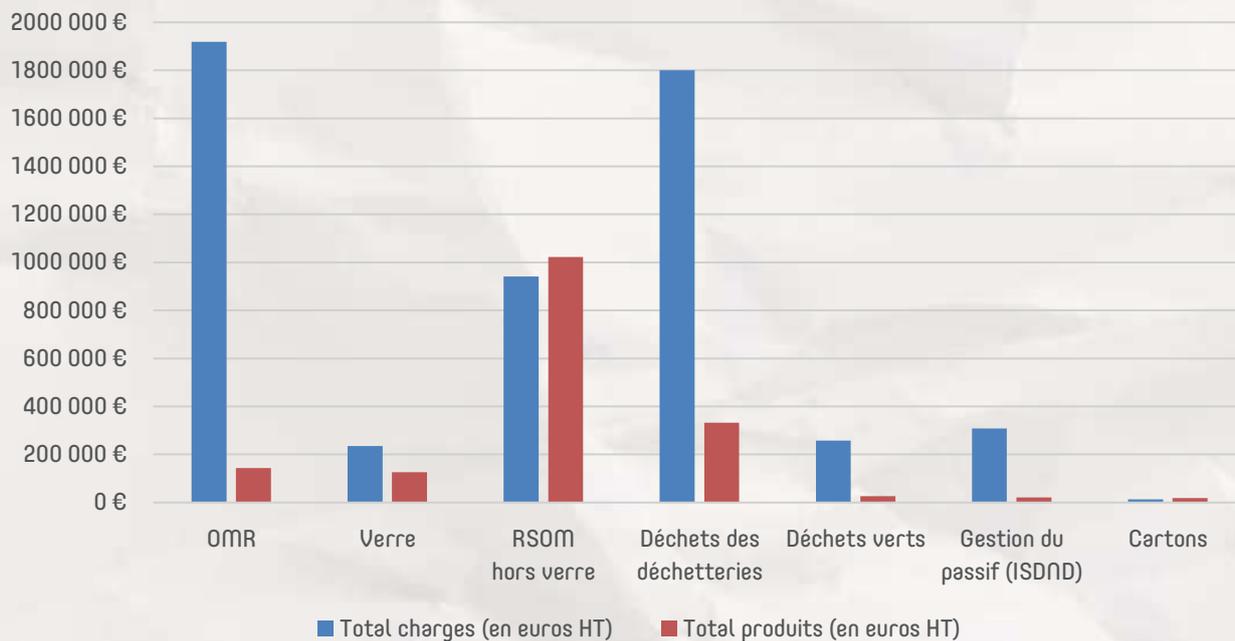
Répartition des tonnages



## b. Couverture des charges par les produits par flux

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Gestion du passif (ISDND)	Cartons	Total
Total charges (en euros HT)	1 919 099 €	234 870 €	941 204 €	1 800 819 €	257 078 €	308 098 €	12 411 €	5 473 580 €
Total produits (en euros HT)	143 134 €	126 123 €	1 022 466 €	331 828 €	25 578 €	21 307 €	17 621 €	1 688 059 €

### Part relative des produits par flux

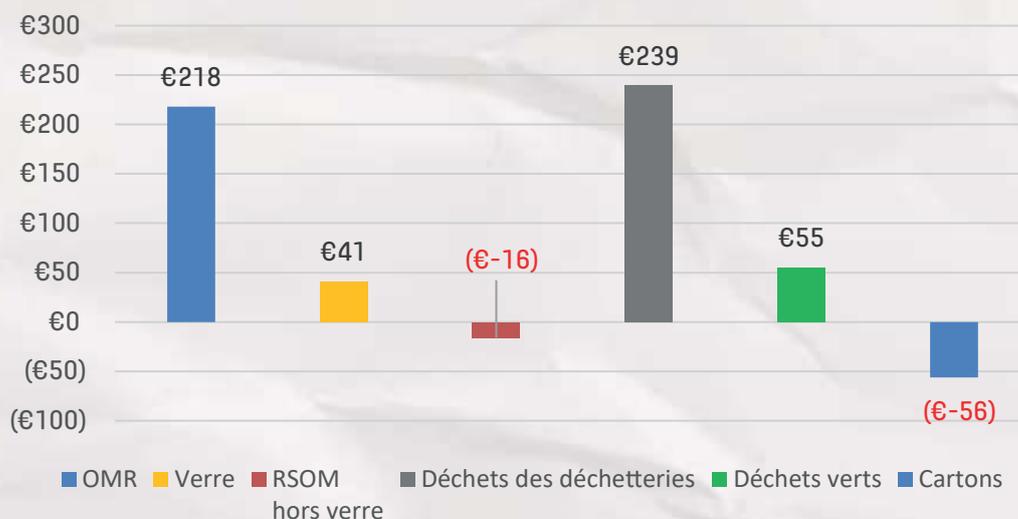


On constate en 2023 que le flux emballages est excédentaire (recettes supérieures aux dépenses) du fait des soutiens de l'éco-organisme CITEO très élevés et ce, malgré des tarifs de rachat des matières peu élevés par rapport à 2022.

## c. Coût des différents flux

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons	Total
Coût résiduel (en € TTC/tonne)	218 €	41 €	-16 €	239 €	55 €	-56 €	161 €

### Coût résiduel en €TTC/tonne



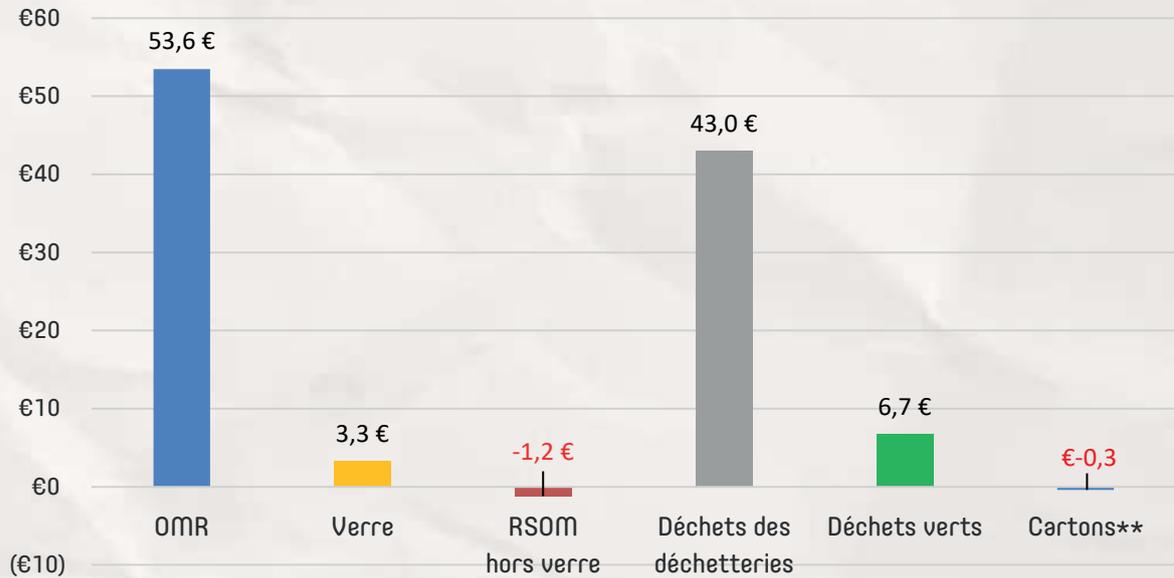
On constate que les flux OMR et déchetteries sont en augmentation par rapport à 2022 (cf explications page 23). Pour la première fois le coût aidé à la tonne des déchetteries est supérieur à celui des OMR (cf page 24).

## En €/habitant

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons**	Total*
Coût résiduel (en € TTC/hab) - Population INSEE (36 077)	54 €	3 €	-1,2 €	43 €	7 €	-0,3 €	114 €

\*dont 8,7€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement)  
\*\*ne concerne que 18 457 habitants

### Coût résiduel en € TTC/hab INSEE



En €TTC par habitant, le traitement des OMR reste le poste de dépenses le plus élevé. Un MODECOM réalisé en 2023 a mis en évidence le fait que la poubelle grise comprenait 73% de déchets qui devraient suivre d'autres filières. La réduction des OMR constitue la plus importante source d'économies potentielles sur le coût de gestion des déchets ménagers.



L'Optimale permet de valoriser les déchets ultimes du SICTOBA et du SIDOMSA

## 5. Évolution des coûts

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons**	Total*
2015	36,5 €	2,6 €	12,3 €	37,7 €	3,3 €		92,5 €
2017	33,9 €	2,5 €	12,1 €	31,7 €	3,5 €		83,7 €
2018	39,2 €	2,2 €	23 €	39,9 €	3,4 €		107,6 €
2019	24,1 €	2,6 €	-2 €	34,6 €	4,6 €		63,9 €
2020	24,9 €	2,9 €	5 €	26,3 €	4,6 €		63,7 €
2021	46,2 €	2,9 €	1,3 €	32,5 €	6,0 €		88,9 €
2022	45,8 €	3,5 €	0,8 €	33,4 €	5,2 €		88,6 €
2023	53,6 €	3,3 €	-1,2 €	43,0 €	6,7 €	-0,3 €	113,9 €

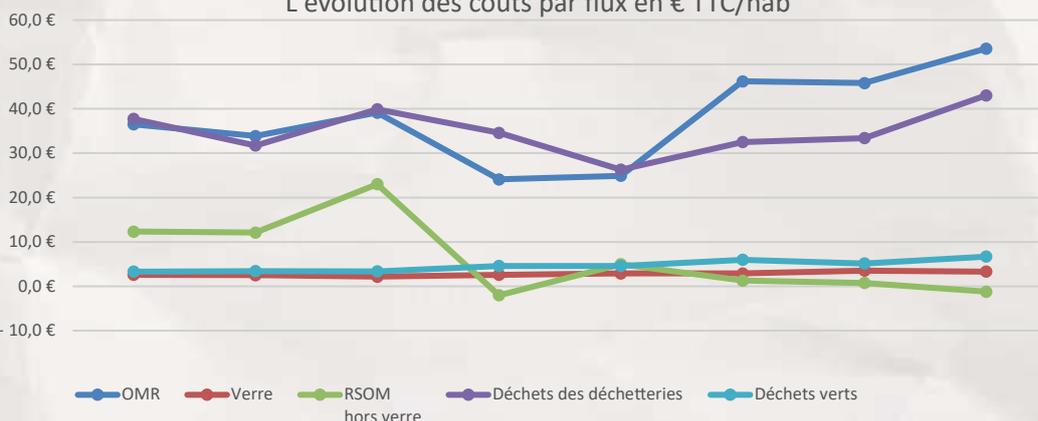
\* dont 10,6€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2021

\* dont 5,6€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2022

\* dont 8,7€ liés à la gestion du passif (site d'enfouissement) pour l'année 2023

\*\* ne concerne que 18 457 habitants

L'évolution des coûts par flux en € TTC/hab

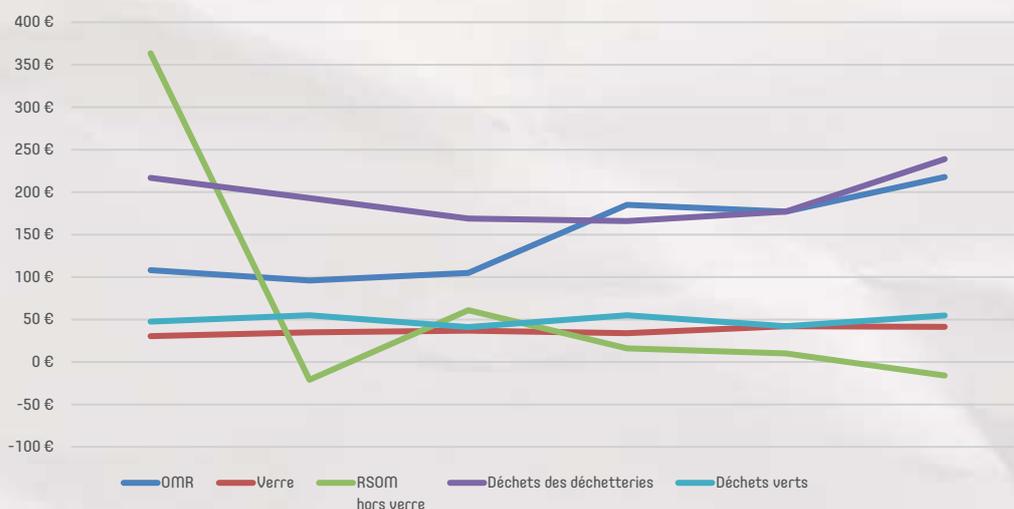


L'évolution du coût par habitant en 2023 est principalement liée aux flux OMR et déchets issus des déchetteries.

## Coût aidé en € TTC/tonne

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Cartons	Total
2018	108 €	31 €	363 €	217 €	48 €	-	134 €
2019	96 €	35 €	-21 €	193 €	55 €	-	96 €
2020	105 €	37 €	61 €	169 €	41 €	-	96 €
2021	185 €	34 €	16 €	166 €	55 €	-	136 €
2022	177 €	42 €	10 €	177 €	42 €	-	127 €
2023	218 €	41 €	-16 €	239 €	55 €	-56 €	161 €

L'évolution des coûts par flux en € TTC/t



L'augmentation des coûts de traitement, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ainsi que la diminution de certaines recettes impactent lourdement sur le coût de gestion des OMR et des déchetteries.



 665 Route de Berrias  
07460 Beaulieu

 [accueil@sictoba.fr](mailto:accueil@sictoba.fr)

 04 75 39 06 99

 [sictoba.fr](http://sictoba.fr)

 [/sictoba](https://www.facebook.com/sictoba)

## Rapport des coûts // 2023

**Directeur de la publication :**  
Jean-François BORIE

**Directeur de la rédaction :**  
Jérôme GAUTHIER

**Conception / Réalisation :**  
Jérémy LAZARD, Service communication

**Crédits photos :** SICTOBA / Vecteezy / Elias @Pixabay

**Impression :** SICTOBA

Imprimé sur papier recyclé 

**ADEME**



**CITEO**